



ordonnance

Règlement R.V.Q. 978 - Ordonnance

AU-B-2026-240

Concernant le bruit dans le cadre de l'évènement : Fête de fin de saison

Arrondissement : Beauport

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Règlement sur le bruit , R.V.Q. 978 et par le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs , R.R.C.E.V.Q., chapitre D-1, le directeur de la Division loisir, événements et animation urbaine édicte ce qui suit :

Les spectacles et animations musicales seront permis dans le cadre de l'évènement suivant :

Nom de l'évènement :		Fête de fin de saison		
Date :		26 septembre 2026		
Heures :	De	9 h	À	13 h
Lieu :		Parc Jean-Guyon		

L'activité sera remise au lendemain en cas de mauvais temps.

Québec, le 18 septembre 2026

Sylvain Berthiaume, Directeur

Division loisir, événements et animation urbaine
Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire